

## Fiche 8

## L'allègement de la dette internationale des pays pauvres les plus endettés (PPTE)

### La dette des pays pauvres : un fardeau insupportable

La dette extérieure des pays en voie de développement s'est fortement accrue au fil des années sous l'effet d'une politique d'octroi de prêts très laxiste des pays occidentaux et des pays de l'OPEP. Elle s'élevait à 70 milliards de \$ en 1970, 540 milliards en 1980, 2300 milliards en 1998 et 2600 milliards en 2004.

Pour un certain nombre de pays très pauvres, le poids de cet endettement souvent utilisé sans rapport avec des projets de développement est devenu insupportable. Le service de la dette (plus de 300 milliards par an) absorbe dans les pays les plus pauvres toutes les devises tirées des exportations et handicape toute possibilité de développement. (1)

### L'Eglise s'engage pour l'allègement de la dette des PPTE

La remise des dettes était une prescription de la loi juive qu'évoque l'Ancien Testament dans le Lévitique (Ch. 25) à l'occasion des années sabbatiques (7 ans) et surtout des années jubilaires (50 ans). Tous les cinquante ans, le peuple juif était convoqué au son de la trompette en corne de bélier (« yobél », d'où vient le nom de Jubilé) qui ouvrait l'année jubilaire. Cette année était déclarée sainte et on devait procéder à la libération des esclaves, à la remise des dettes et à une plus juste répartition des biens.

C'est dans l'esprit de cette tradition (2) que Jean-Paul II a repris cette idée en 1994 dans sa lettre *Tertio Millenio Adveniente* qui constituait le document préparatoire au Jubilé de l'an 2000 : « Les chrétiens doivent se faire la voix de tous les pauvres en proposant que le Jubilé soit un moment favorable pour penser, entre autres, à une réduction importante, sinon à un effacement total de la dette internationale qui pèse sur de nombreuses nations ». Il revient à nouveau sur ce sujet en 1998 dans la Bulle *Incararnationis Mysterium* relative au Jubilé : « Beaucoup de pays, spécialement les plus pauvres, sont opprimés par une dette qui a pris des proportions telles qu'elles rendent pratiquement impossible son remboursement ».

des dépenses de santé ou d'éducation pourtant nécessaires au développement du pays.

- Ces mesures laissent subsister pour l'essentiel le problème de la dette des pays en développement. Peu de pays ont franchi la course d'obstacles pour pouvoir en être bénéficiaires et les PPTE ne représentent que 11% des pays en développement. En outre, l'allègement de la dette ne satisfait qu'une part relativement faible des besoins de financement des PPTE et, si elle améliore leur situation, elle ne garantit pas la viabilité de leur dette à moyen terme.

Aussi, s'il importe de poursuivre les mesures d'allègement de la dette des pays les plus pauvres, ceci ne peut pas se faire sans certaines précautions et sans l'organisation d'un suivi concernant l'utilisation des fonds remis à disposition des pays concernés, ainsi qu'un accompagnement et un soutien pour leur développement social et économique.

#### Petit lexique :

*Dette privée-dette publique* : la *dette privée* correspond à des emprunts faits par des emprunteurs privés, quel que soit le statut des prêteurs ; la *dette publique* correspond à des emprunts contractés par des emprunteurs publics.

*Dette multilatérale publique* : dette qui est due à la Banque Mondiale, au FMI, aux banques de développement régionales et à d'autres institutions multilatérales.

*Dette bilatérale publique* : dette qui est due à des Etats et, en particulier, à leurs agences de crédit à l'exportation (environ 1/3 de la dette publique de ces Etats)

#### Pour en savoir plus :

(1) Voir « La logique de l'allègement de la dette des pays pauvres » note du FMI de 2000 ([www.imf.org](http://www.imf.org)), le « Rapport mondial sur le développement humain » du PNUD de 2002 ([www.un.org](http://www.un.org)), l'ouvrage de J. Stiglitz « La grande désillusion » Ed. Fayard 2002, le rapport du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde) « La dette du Tiers-Monde » 2006, consultable sur [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org), site sur lequel on trouvera non seulement, comme sur le site du FMI, des statistiques sur la dette du Tiers-Monde, mais aussi une présentation de l'organisation ainsi qu'une analyse critique des mesures d'allègement de la dette des pays pauvres.

(2) voir le Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise (en particulier les rubriques 24, 329, 450, 482) Ed Bayard, Fleurus, Le Centurion. Consultable sur le site du Vatican : [www.vatican.va](http://www.vatican.va)

(3) Voir la Fiche technique du FMI de novembre 2008 « Allègement de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) », consultable, ainsi que les statistiques sur l'endettement des pays pauvres et son allègement, sur le site du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org) et les notes du CADTM.

Dans la perspective du Jubilé, une large campagne réunissant des organisations non gouvernementales, des associations, comme le CADTM (Comité pour l'Annulation de la dette du Tiers-Monde qui est une association internationale) (3), et de nombreuses organisations chrétiennes a été menée sous forme d'une pétition pour demander l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Cette pétition a été lancée en France par le Comité catholique contre la faim et pour le développement et a recueilli 600 000 signatures. Au niveau mondial, elle en a recueilli 24 millions, constituant ainsi la plus importante pétition de l'histoire de l'humanité et incitant fortement les autorités nationales et internationales à agir dans le sens demandé.

Depuis le Jubilé, l'Eglise, considérant les mesures prises comme insuffisantes (cf. infra) continue d'agir pour une annulation de la dette des pays pauvres. Ainsi, en 2007, dans un message au corps diplomatique, Benoît XVI souhaite « la poursuite et l'accélération du processus d'annulation et de réduction de la dette des pays les plus pauvres, sans que cela soit conditionné à des mesures d'ajustement structurel néfastes pour les populations les plus vulnérables ». Il reprendra cette idée dans une lettre adressée en avril 2007 à la Chancelière allemande qui recevait un sommet du G8.

### **Les mesures d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)**

A partir du milieu des années 90, les gouvernements, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont pris diverses mesures pour la réduction de la dette internationale des pays pauvres :

- en 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative en faveur des PPTE qui a permis d'entreprendre un traitement systématique d'annulation des dettes pour les pays les plus pauvres (3).
- en 1998, un sommet du G8 (réunion des chefs d'Etat des huit plus grands pays industrialisés), à qui avait été remis la pétition comportant déjà 17 millions de signatures, a décidé de réduire la dette des pays pauvres de 70 milliards \$.
- en 1999, l'initiative PPTE a été renforcée « afin d'octroyer un allègement plus substantiel à un plus grand nombre de pays et plus rapidement, ainsi que de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale » (3).
- en 2005, l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), conclue au sommet du G8 de Gleneagles, vient s'ajouter à l'initiative PPTE. Elle correspond à l'annulation totale des dettes multilatérales que doivent au FMI, à la Banque mondiale et aux institutions financières publiques internationales et régionales, les pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Pour pouvoir bénéficier de cet allègement, un certain nombre de conditions sont requises. En particulier, le pays concerné doit faire face à un niveau d'endettement insoutenable (en pratique, un ratio niveau de dette/exportations supérieur à 150) ; il faut qu'il mette en œuvre un programme de réformes structurelles approuvé et soutenu par le FMI et la Banque mondiale, et qu'il ait formulé une stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Ces mesures d'allègement de la dette concernaient, en 2007, 42 pays dont 34 sont situés en Afrique subsaharienne, 4 en Amérique latine (Honduras, Nicaragua, Bolivie, Guyana), 3 en Asie (Laos, Vietnam, Myanmar), auxquels s'ajoute le Yémen. Pour 34 de ces pays, l'allègement a déjà été approuvé et la charge de leur dette devait être *in fine* réduite de 90%. 18 autres pays sont en cours de procédure. Le coût total de l'aide apportée à ces 42 pays est estimé à 71 milliards \$. A la mi-2007, le Guyana a été déclaré comme n'étant plus PPTE.

### **Avantages et inconvénients de l'allègement de la dette**

**Le plus** réside dans le fait que l'allègement et a fortiori l'annulation de la dette éloignent, pour les pays concernés, le spectre de la faillite et leur permettent de dégager des ressources pour développer des programmes de lutte contre la pauvreté, tout en leur offrant la possibilité de se ré-endetter mais - on doit y veiller – pour de réels projets de développement.

**Le moins** est que cette remise de la dette peut conduire à une perte de confiance des futurs créanciers et être considérée comme une sorte de « prime à l'irresponsabilité » surtout pour des pays où les financements externes obtenus ont alimenté des détournements et de la corruption.

Par ailleurs, le dispositif d'allègement tel qu'il a été décrit est critiqué sur différents points :

- Pour qu'un pays soit éligible, il faut qu'il fasse partie des pays les plus endettés, ce qui peut écarter les pays qui ont fait eux-mêmes déjà un gros effort pour réduire leur dette. Seuls les pays très pauvres **et** très endettés peuvent bénéficier de ce dispositif : ainsi, Haïti, bien qu'extrêmement pauvre, n'est pas jugé assez endetté pour être éligible.
- Les réformes structurelles que doivent adopter les pays rappellent les « programmes d'ajustement structurel » imposées par le FMI dans les années 80-90 qui étaient d'inspiration libre-échangistes et qui ont posé de sérieux problèmes à certains pays. Ainsi, l'ouverture exigée des frontières entraîne une perte de droits de douane et donc de ressources budgétaires parfois très importantes ; l'exigence de rigueur budgétaire peut amener à « couper » dans